



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CES/2006/23
29 mars 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE COMMISSION DE STATISTIQUE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Cinquante-quatrième réunion plénière
Paris, 13-15 juin 2006
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

SÉMINAIRE SUR LES RECENSEMENTS DE LA POPULATION
ET DES HABITATIONS

PREMIÈRE PARTIE

Pourquoi un recensement en Australie et comment en tirer le meilleur parti¹

Communication du Bureau australien de statistique

I. INTRODUCTION

1. En Australie, le recensement de 2006 coûtera environ 225 millions de dollars des États-Unis, soit quelque 11 dollars par habitant, pour une couverture et un dénombrement complets. Ce coût correspond aux travaux préparatoires, à la collecte des données, à leur traitement, aux produits et services issus du recensement, à l'évaluation (y compris l'enquête postcensitaire) et à l'archivage des données de recensement nominatives sur microfilm pour ceux qui le souhaitent.

2. Cette communication expose d'abord les principaux arguments qui militent en faveur du recensement. Elle est en grande partie fondée sur les conclusions d'une étude faite en 1994 en prévision du recensement de 1996, qui était axée sur l'usage des recensements à des fins officielles et ne traitait pas de leur intérêt pour le secteur privé ou la société en général. On verra ensuite comment le Bureau australien de statistique (ci-après dénommé le «Bureau») entend accroître la valeur du recensement en encourageant tous les secteurs de la société à utiliser au maximum ses résultats.

¹ Communication établie à l'invitation du secrétariat.

II. ARGUMENTS EN FAVEUR DU RECENSEMENT

3. Une étude a été faite à la demande du Gouvernement en vue de réduire les coûts du recensement de 1996. Diverses possibilités ont été envisagées, notamment une diminution de la fréquence de la couverture des recensements.

4. L'étude a abouti à la conclusion que cette solution se traduirait par des économies insignifiantes au regard de l'ensemble des avantages apportés par le recensement. Elle a montré qu'environ 80 % du coût du recensement en Australie correspondait à la collecte et au traitement des données démographiques essentielles pour estimer la population – qui doivent être impérativement rassemblées.

5. Le coût de la collecte et du traitement des données «non essentielles» est estimé à environ 20 % du total. (Ces coûts ont sans doute grandement diminué depuis 1996, grâce à l'amélioration des méthodes de traitement – reconnaissance optique des caractères, codage automatique, utilisation d'images, etc.)

6. À la lumière de ces conclusions, il a été recommandé de continuer à effectuer un recensement complet tous les cinq ans.

7. Il ressort de l'étude que les principales utilisations des données de recensement sont les suivantes:

A. Utilisation à des fins électorales

8. L'objectif premier du recensement est de déterminer la population de chaque État pour pouvoir ensuite calculer le nombre de sièges qu'occuperont ses représentants au Parlement, comme le veut la Constitution australienne. D'après un avis juridique rendu par la Cour suprême qui avait été saisie de la question, un recensement doit être effectué à intervalles réguliers pour permettre d'établir de façon fiable la population des États. La loi sur le recensement et les statistiques dispose qu'un recensement a lieu tous les cinq ans. C'est le cas en Australie depuis 1961.

B. Utilisation à des fins fiscales

9. La structure fiscale de la fédération australienne est caractérisée par un important déséquilibre vertical. Le Gouvernement fédéral a de vastes pouvoirs en matière de taxation et il est seul habilité à établir et à recouvrer les deux principaux types d'impôts prélevés par un État moderne, à savoir les impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés et les taxes à la consommation de biens et services. Les États qui composent la fédération australienne ont quant à eux des pouvoirs fiscaux limités, mais ils exercent de vastes responsabilités pour tout un éventail de services: infrastructure (routes, eau, électricité, etc.), hôpitaux, enseignement et police, entre autres. Cela exige d'importants transferts de fonds du Gouvernement fédéral aux collectivités locales.

10. La répartition de ces fonds est en grande partie déterminée par la Commonwealth Grants Commission, organe public indépendant qui se fonde à la fois sur les estimations démographiques globales et sur les données détaillées issues du recensement. Elle utilise les données détaillées pour faire en sorte que tout le monde en Australie bénéficie des mêmes services publics. La proportion de personnes âgées, de personnes qui ne sont pas de langue maternelle anglaise, d'aborigènes et de personnes originaires des îles du détroit de Torres, par exemple, entre dans le calcul d'un facteur d'ajustement qui sert à déterminer le montant à allouer à chaque État en fonction de sa population.

11. Pour la dernière année en date, 34 milliards de dollars É.-U. ont ainsi été alloués. Le coût du recensement quinquennal est relativement faible en comparaison.

12. Les estimations de la population qui sont utilisées à des fins électorales et fiscales correspondent aux chiffres du recensement ajustés pour tenir compte du sous-dénombrement net, du nombre de résidents australiens temporairement à l'étranger, ainsi que du nombre de naissances et décès et des migrations nettes depuis la date du dernier recensement. Le sous-dénombrement net est pris en considération dans l'évaluation de la population à des fins officielles depuis le recensement de 1976.

C. Utilisation à des fins sociales

13. Une analyse détaillée a été faite de l'utilisation des données concernant:

- a) La profession;
- b) La branche d'activité;
- c) Les qualifications;
- d) Les déplacements entre le domicile et le lieu de travail;
- e) L'adresse habituelle cinq ans plus tôt.

14. Ce sont là les sujets pour lesquels le rassemblement et le traitement des données sont les plus coûteux. Si la proposition tendant à utiliser un formulaire court et un formulaire long pour le recensement était adoptée, cela aurait des incidences dans ce domaine.

15. Les données sur ces éléments sont principalement utilisées par les pouvoirs publics pour:

- a) Mieux cibler les programmes concernant le marché du travail, en suivant l'évolution de sa structure par branche d'activité et par profession et en évaluant l'impact de la politique actuelle ou de mesures nouvelles;
- b) Répartir les ressources dans l'enseignement;
- c) Suivre la situation en ce qui concerne l'égalité des chances pour les femmes, les personnes qui ne sont pas de langue maternelle anglaise, les aborigènes et les personnes originaires des îles du détroit de Torres;
- d) Planifier l'aménagement urbain et, en particulier, l'infrastructure des transports;
- e) Dresser des plans pour pouvoir parer à d'éventuelles crises ou catastrophes (en pareil cas, il est important de connaître non seulement le nombre de personnes qui vivent ou travaillent dans telle ou telle région, mais encore leurs caractéristiques);

f) Suivre les migrations internationales et internes: sur une période de cinq ans, près de la moitié de la population australienne change de résidence et il est important pour les pouvoirs publics à tous les niveaux de savoir quelles sont les personnes qui déménagent, d'où elles viennent et où elles vont, pour pouvoir établir des estimations et des graphiques intercensitaires et pour comprendre la dynamique de l'évolution de la population à l'échelon local.

16. Dans tous ces secteurs, les données de recensement sont largement utilisées pour la planification, la répartition des fonds, la surveillance et la recherche. Le coût marginal de l'inclusion de ces thèmes dans le recensement quinquennal est donc pleinement justifié.

III. ÉLARGIR L'UTILISATION DES DONNÉES DE RECENSEMENT

A. Statistiques communautaires

17. Pour élargir l'utilisation des données de recensement en Australie, on publie toute une série de «profils communautaires». Il s'agit de tableaux simples bi ou tridimensionnels qui portent sur la plupart des sujets du recensement, regroupés pour chaque zone de dénombrement et chaque communauté. Introduits pour la première fois dans le cadre du recensement de 1966, ils sont désormais considérés comme indispensables. Ces profils sont très faciles à comprendre pour le grand public qui s'y intéresse beaucoup. On peut maintenant les consulter sur le site Web du Bureau, ce qui les rend accessibles au plus grand nombre. Au cours des deux dernières années, 750 000 profils communautaires provenant du recensement de 2001 ont été téléchargés à partir du site Web. Ils sont également très utilisés dans les écoles.

18. Notre service de vulgarisation par l'intermédiaire des bibliothèques publiques et universitaires contribue aussi beaucoup à diffuser les profils communautaires et les données de recensement en général.

19. La diffusion active des données censitaires est un bon moyen de susciter l'intérêt et l'appui du public qui peut grandement contribuer à la défense du recensement si celui-ci est menacé.

B. Analyse spatiale des données de recensement

20. L'analyse spatiale des données, et en particulier des données de recensement, est depuis longtemps pratiquée par de nombreux organismes dans la plupart des pays. Le Bureau a mis au point un programme spécial sur CD-ROM, le CDATA, qui met cette analyse à la portée d'un large éventail d'organismes n'ayant peut-être pas les ressources financières ou techniques nécessaires pour s'atteler eux-mêmes à la tâche. Le CDATA contient des données de recensement, des données sur les limites statistiques, des données cartographiques, un système d'information géographique pleinement opérationnel et une interface facile à utiliser qui permet à des utilisateurs relativement novices de se lancer. Le CDATA remporte un succès remarquable car il permet aux petites et moyennes entreprises et aux autorités régionales et locales de mettre à profit les données de recensement, alors que beaucoup ne songeraient pas à le faire. Parmi les applications particulières, on citera la détermination du lieu d'implantation des services ou l'analyse des lacunes du marché ou des services grâce à l'utilisation conjointe des données censitaires et des données de l'entreprise. Le CDATA a vu le jour au lendemain du recensement de 1986. La demande a dépassé les attentes, bien que son prix soit relativement élevé. C'était le premier CD-ROM produit en Australie et il a beaucoup contribué à l'introduction de cette technique dans le pays.

C. Élargir l'analyse des données de recensement: collaboration avec les milieux universitaires

21. Le Bureau a pris diverses mesures pour promouvoir l'utilisation des données de recensement dans les milieux universitaires, en facilitant la recherche analytique.

22. Il collabore avec plusieurs universités qui sollicitent l'appui financier du Conseil australien de la recherche pour renforcer leur capacité de recherche ou exécuter d'importants projets qui durent généralement environ trois ans. Le Bureau leur donne accès à des tableaux de recensement spéciaux et leur fournit des conseils. On citera en particulier les travaux du Centre national de modélisation socioéconomique de l'Université de Canberra sur la micromodélisation des recettes et des dépenses, qui sont désormais utilisés comme outils par plusieurs ministères ou services gouvernementaux.

23. Le programme australien d'analyse du recensement contribue à une recherche analytique plus poussée sur certains thèmes, sélectionnés par le Bureau après consultation des milieux universitaires. Il a notamment permis d'établir des mesures largement utilisées concernant les sans-abri. Le recensement ne permet pas de mesurer pleinement et directement cet élément, mais les chercheurs ont réussi à compléter les données censitaires par des données provenant de sources administratives.

24. Ce programme sera encore renforcé après le recensement de 2006. Une importante conférence aura lieu en juillet prochain pour étudier comment mettre davantage les données de recensement au service de la recherche et de l'analyse. Il y sera également question de l'assistance que peut apporter le Bureau, compte tenu de ses impératifs en matière de financement et de confidentialité.

D. Perspectives pour le recensement de 2006

Amélioration et élargissement de la diffusion

25. Le Bureau a publié sa stratégie de diffusion pour le recensement de 2006. Elle se caractérise en particulier par l'amélioration de la diffusion sur le Web. Les utilisateurs n'auront plus besoin d'être déjà au courant du recensement ou du mode de stockage des données pour pouvoir obtenir les renseignements qui leur sont nécessaires. Ils pourront utiliser soit des hiérarchies ou cartes géographiques, soit l'adresse effective pour localiser le secteur d'intérêt. Les données peuvent être affichées sous forme de tableaux, de cartes et de graphiques et être téléchargées par les utilisateurs dans leurs propres tableurs ou progiciels.

26. Le Bureau offrira une fonction de tabulation en ligne des données de recensement. Pour préserver la confidentialité de l'information, des programmes de perturbation seront appliqués et des restrictions seront imposées en ce qui concerne la complexité des tableaux pouvant être ainsi établis.

27. Pour plus de détails sur la stratégie du recensement de 2006, on peut consulter les documents intitulés *Information Paper: 2006 Census of Population and Housing, ABS Views on Census Output Strategy* (cat n° 2009.0) et *Information Paper: 2006 Census of Population and Housing, Proposed Products and Services* (cat n° 2011.0). Ces deux documents sont affichés sur le site Web du Bureau (www.abs.gov.au).

Statistiques locales

28. Le Bureau prévoit de faciliter l'accès aux données communautaires et locales. Les moyens mis en place pour diffuser les données censitaires peuvent également être utilisés pour publier un large éventail de données communautaires. Les profils communautaires issus du recensement seront regroupés avec des données provenant d'autres sources, pour offrir aux collectivités un ensemble complet de statistiques d'un accès facile. Cela permettra non seulement d'élargir l'éventail d'informations disponibles au niveau communautaire, mais encore de fournir aux intéressés des statistiques intercensitaires.

Îlots

29. Pour le recensement de 2006, les données seront codées par îlot d'au moins 30 habitations (contre 220 pour les zones de dénombrement actuelles), dont les limites ne seront pas liées aux limites de collecte. Cela améliorera la souplesse des statistiques grâce à l'augmentation de leur granularité. D'autres organismes publics encouragent aussi le codage par îlot de leurs données administratives. Le but est d'élargir le champ des données disponibles et d'assurer leur comparabilité géographique.

30. La valeur de cette initiative sera renforcée par la possibilité d'associer les statistiques par îlot à des calques géographiques numérisés. Les meilleurs moyens de procéder sont encore à l'étude.

Amélioration des données de recensement

31. On prévoit, d'une part, de constituer une base de données statistiques longitudinales pour 5 % de la population dès le recensement de 2006 et, d'autre part, d'entreprendre des études qualitatives consistant à appairer les données d'enquête ou les données administratives avec les données de recensement pendant leur traitement.

32. La base de données longitudinales mettra en relation les données du recensement de 2006 et celles des recensements ultérieurs pour 5 % de la population. On utilisera des méthodes statistiques fondées sur des caractéristiques de la population qui soit ne changent pas (date de naissance, par exemple), soit évoluent de façon prévisible ou connue (îlot de résidence habituelle). Noms et adresses individuels ne seront pas conservés par le Bureau ni utilisés d'aucune façon pour la mise en correspondance. Le but est d'arriver à mieux comprendre les liens entre la situation du moment et les situations antérieures: par exemple, entre l'emploi actuel et la situation familiale antérieure, ou entre l'état de santé et les emplois précédents. On attend beaucoup de cet instrument qui permettra de comparer les résultats des futurs recensements avec ceux du recensement de 2006.

33. La nécessité de respecter la vie privée influe beaucoup sur les mesures prises dans ce domaine. Nous avons consulté le public et constaté qu'il y avait une opposition réelle entre les souhaits des chercheurs et ceux des défenseurs de la vie privée. La stratégie proposée a été élaborée après une évaluation indépendante de l'impact sur la protection de la vie privée.

34. La base sera ultérieurement mise en corrélation avec d'autres sources de données auxquelles le Bureau a accès: registres des naissances, des décès, de l'immigration, etc.

35. Les études qualitatives consisteront à lier des données administratives et des données d'enquête aux données du recensement de 2006, mais en utilisant le nom et l'adresse. Pour assurer la confidentialité, elles seront uniquement effectuées pendant le traitement des données censitaires et aucun nom ni aucune adresse ne seront conservés par le Bureau une fois le recensement achevé. Les informations obtenues grâce à ces études pourront servir à mieux mesurer la mortalité indigène, à mieux comprendre les caractéristiques de ceux qui ne répondent pas aux enquêtes et à améliorer les estimations de la population en mesurant la qualité des données censitaires concernant la résidence habituelle, que l'on comparera aux données d'immigration pour certaines populations mobiles (par exemple les étudiants étrangers).

IV. CONCLUSION

36. La valeur du recensement n'est pas facile à mesurer, mais cet outil est indispensable à la bonne gouvernance de l'Australie car il fournit des données précieuses qui sont utilisées à des fins électorales et fiscales ainsi que pour la planification, la définition d'orientations et l'évaluation. Le recensement peut également être très utile à la société dans son ensemble, à condition que les données soient présentées d'une façon accessible à la population. Pour le recensement de 2006, le Bureau s'emploie à accroître l'accessibilité grâce au renforcement des moyens Web, à l'utilisation d'îlots et au programme d'amélioration des données censitaires.
